

RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023 : INFORMATIONS COLLÈGE

Chers parents,

Afin de permettre à tous de préparer la rentrée de septembre 2023, nous vous transmettons les renseignements suivants. Vous saurez ainsi comment s'organisent les premiers moments de votre enfant dans l'établissement, après les vacances d'été.

En vous souhaitant une belle période estivale,

T.Bessière
Chef d'Établissement

LUNDI 4 SEPTEMBRE : RENTRÉE DES SIXIÈMES

- Accueil café à partir de 08h05 • 08h30 : appel des élèves (cour).
- Matinée en classe avec le professeur principal.
- Pour cette première journée, les élèves doivent seulement apporter leur trousse, des crayons de couleur, un cahier de brouillon, une pochette cartonnée et leur agenda.
- 12h : premier repas au self. • Vers 13h30 : visite de l'établissement et des abords du collège.
- Après-midi : activités d'intégration. • 16h15 : goûter offert. • Fin des cours à 16h50.
- **Ce lundi 4 septembre à partir de 17h15, réunion d'information générale pour les parents de 6^{ème}.**

La présence des familles des élèves de 6^{ème} est vivement conseillée, en effet des informations seront données pour le déroulement de l'année et vous pourrez faire connaissance avec les enseignants. L'Association des Parents d'Élèves sera également présente.

- Mardi 5 septembre : début des cours

Horaires 2023/2024 de l'établissement :

- Ouverture à 07h30. • Cours de 08h05 à 12h00 et de 13h20 à 16h50.

Étude surveillée :

- De 17h à 17h50 pour les élèves qui s'inscrivent. L'inscription se fait à partir de la rentrée, valable pour l'année.

Cantine :

- Ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'inscription se fait à l'année. Un repas peut-être pris occasionnellement. Les tickets sont vendus par carnets de 5 ou de 10, à la récréation du matin pour les élèves, aux parents uniquement avant 9h. Les tickets non utilisés seront remboursés en fin d'année. Dans le cadre de l'association sportive du mercredi : les élèves s'organisent avec leur enseignant d'E.P.S. et doivent apporter un repas froid. De même, un accueil est possible le mercredi de 12h à 12h45 pour les élèves qui prennent les transports à 13h (le repas n'est pas fourni par l'établissement les mercredis). Pour les élèves concernés, se signaler en tout début d'année.

Facturation :

- La facturation interviendra en début d'année, avec diverses modalités de paiement possibles. Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec le secrétariat ou la direction. Une avance de 100 € est demandée à la rentrée, par chèque, à l'ordre de « OGEC Sainte-Foy ».

Assurance scolaire :

- Fournir à la rentrée une attestation de son assureur couvrant l'intégralité de l'année scolaire, en individuelle accident et responsabilité civile pour chaque enfant. A remettre au professeur principal.

Livres et fournitures scolaires :

- En collège les livres sont fournis gratuitement à la rentrée. Ils doivent être couverts dès les premiers jours de façon à les restituer en bon état à la fin de l'année ; les livres détériorés seront facturés à la famille.

Bourses de collège :

- Une information vous sera communiquée à la rentrée. Il convient de respecter avec rigueur les délais indiqués pour la constitution du dossier et sa remise. Le secrétariat fera le lien avec les familles concernées.

Accueil / heures d'ouverture :

- L'accueil est fermé le mercredi matin.

TARIFS 2023–2024

PARTICIPATION DES FAMILLES	par MOIS (10 mois)			
	1 ^e enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	A partir du 4 ^{ème} enfant
Maternelle TPS et PS	20	20	20	Gratuit
Maternelle MS et GS	42	37	32	
Primaire	48	42	36	
Collège	58	50	43	
Demi pension	par mois (10mois)		soit par jour	Repas isolé
	DP 4 jours			
Maternelle + CP	61		4,40	4,60
CE1 à CM2	64		4,60	4,90
6 ^{ème}	64		4,60	4,90
5 ^{ème} à 3 ^{ème}	72		5,20	5,40
Demi-pension : une réduction de 10 % est accordée à partir du 2 ^{ème} enfant				
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	par an			
Maternelle et Primaire	37			
Collège	58			
ETUDE DU SOIR	Par mois (10 mois)			
Collège et Primaire	18,50			
GARDERIE	par mois (10 mois)		Carnets de 10 tickets	
Matin	18,50		22	
Soir	18,50			
Matin et soir	28,50			
COTISATION APEL	23	Adhésion annuelle à l'Association des Parents d'Élèves.		